

Année académique 2025 - 2026

Département de la Santé et des Technologies Médicales

Master en kinésithérapie

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE

Tél: +32 (0) 71 15 98 00 Fax: Mail: sante-montignies-kine@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

MÉMOIRE						
Ancien Code	PAKI1M79KIN	Caractère	Obligatoire			
Nouveau Code	CAKM1790					
Bloc	1M	Quadrimestre(s)	Q1Q2			
Crédits ECTS	15 C	Volume horaire	100 h			
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Stéphanie ROLIN (rolins@helha.be)					
Coefficient de pondération		150				
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		master / niveau 7 du CFC				
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français				

2. Présentation

Introduction

Le mémoire est un travail de réflexion et de rédaction tant original que personnel à partir d'une ou plusieurs question(s) posée(s) ou d'une voire plusieurs hypothèse(s) avancée(s). De celà, découleront un état de la question, une (ou plusieurs) option(s) méthodologique(s), ainsi que les limites fixées au travail de recherche qu'il soit bibliographique, expérimental ou autre.

Le mémoire est réalisé en binôme sauf cas exceptionnel validé expressément par la Commission des mémoires (C.M.).

Les différents intervenants de la commission des mémoires sont: la direction de la section (PO. Robert), S. Rolin, C. Arnould, J. Leclef, C. Legrand, M. Gilliaux, A. Fourré

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle
 - 1.1 Participer activement à l'actualisation de ses connaissances et de ses acquis professionnels
 - 1.3 Développer ses aptitudes d'analyse, de curiosité intellectuelle et de responsabilité
 - 1.6 Exercer son raisonnement scientifique
- Compétence 7 Concevoir un ou des projets de recherche
 - 7.1 Identifier une ou des hypothèse(s) de nature à développer des nouveaux savoirs
 - 7.2 Rédiger un protocole innovant et original
 - 7.3 Analyser avec esprit critique les différentes étapes de son processus de recherche
- Compétence 8 Réaliser un ou des projet(s) de recherche
 - 8.1 Appliquer le protocole de recherche avec rigueur
 - 8.2 Conduire le projet de recherche de manière responsable
 - 8.3 Discuter les résultats
 - 8.4 Collaborer à la diffusion des résultats

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'UE, les étudiants auront rédigé un mémoire traitant d'une question originale et ils seront capables d'en présenter une synthèse et de répondre aux questions d'un jury composé d'experts dans le domaine.

Les objectifs du mémoire sont définis dans les documents qui concernent l'organisation générale du mémoire, le mémoire expérimental, le mémoire bibliographique disponibles sur la plateforme numérique ConnectED.

Cette activité d'apprentissage contribue au développement des compétences 1, 7 et 8.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAKI1M79KINA Mémoire 100 h / 15 C

Contenu

Cette unité d'enseignement ne comprend pas d'activité d'apprentissage particulière.

La C.M. met en place un dispositif d'encadrement en bloc3 et master1 qui est détaillé sur la plateforme numérique ConnectED.

Démarches d'apprentissage

Les activités d'apprentissage de méthodologie générale et de la recherche organisées en bloc1, 2 et 3 permettent aux étudiants de développer des compétences indispensables pour la réalisation du mémoire.

Dispositifs d'aide à la réussite

Des permanences hebdomadaires sont organisées par la C.M. pour aider les étudiants dans la réalisation de leur travail depuis l'élaboration de la question de recherche ou la formulation de l'hypothse jusqu'à la défense orale. Les enseignants experts (promoteur/co-promoteur associé, expert en statistiques) sont impliqués dans le bon déroulement du mémoire y compris la planification expérimentale et le traitement des données expérimentales. La C.M. est également accessible *online*.

Des séminaires sont organisés pour aider les étudiants dans l'élaboration des protocoles expérimentaux et des demandes de CE; l'élaboration des protocoles bibliographiques.

Une aide à la détection du plagiat (assimilé à une fraude) est fournie grâce à Compilatio Studium.

Sources et références

Sans objet.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

L'ensemble des consignes et procédures sont accessibles sur la plateforme numérique ConnectED.

Toute une série d'outils (cours de méthodologie, conseils pour encoder les données, informations sur les biostatistiques, exemples de grilles d'analyse pour les mémoires bibliographiques, exemples de protocoles et de demandes à des comités d'éthique ...) sont mis à disposition des étudiants sur ConnectED afin de les aider dans l'élaboration du mémoire.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Conformément à la loi de 2004 relative aux expérimentations sur la personne humaine, l'accord d'un comité d'éthique devra obligatoirement être obtenu avant de pouvoir commencer l'acquisition de données de santé dans le cadre d'expérimentations sur des personnes humaines (tant observationnelles qu'interventionnelles). En cas de non respect de la loi de 2004 relative aux expérimentations sur la personne humaine, le mémoire ne sera pas recevable et la mention FR (pour fraude) sera indiquée comme note finale de l'UE. La seule exception autorisée (ne nécessitant pas l'accord d'un comité d'éthique) concerne des expérimentations réalisées au sein de la HELHa sur des étudiants en kinésithérapie et/ou ergothérapie.

Le recours à l'intelligence artificielle (IA) doit être référencé dans le mémoire, conformément à l'Annexe 6 du Règlement général des Etudes : Charte d'utilisation responsable de l'intelligence artificielle (IA) générative à la HELHa. La raison de l'utilisation de l'IA doit être clairement précisée (reformulation de phrase, vérification de la syntaxe ou encore génération de contenu).

Pour tout type de mémoire, des qualités formelles minimales sont attendues pour que le travail soit recevable: orthographe, syntaxe et correction de la langue, présentation, respect des limites (police, casse, nombre de pages,...), etc. Les critères de recevabilité pour la conformité sont disponibles sur ConnectED et devront être vérifiés par les promoteurs internes (faisant partie du cadre enseignant de la section de Kinésithérapie de la HELHa) avant la remise du mémoire à la C.M. Pour les promoteurs externes, la CM se charge du contrôle de conformité.

Le dépôt du mémoire n'est recevable que si les étudiants déposent avec leur manuscrit le document attestant que le promoteur et le copromoteur (le cas échéant) ont pris connaissance de la version définitive et ont donné leur accord tant sur le fond que sur la forme.

Sauf exception, un « contrôle de conformité » est organisé trois fois par an, en rapport avec les trois sessions d'examen : en avril pour la session de juin, fin juin pour la session d'août-septembre, fin décembre pour la session de janvier.

L'évaluation du manuscrit et de la soutenance orale, se fait, par un jury constitué par la commission des mémoires. La délibération de la note finale attribuée à l'ensemble du travail (manuscrit et soutenance) par les membres du jury suit directement la présentation (suivant les modalités précisées sur ConnectED).

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Trv	100	Trv	100

Trv = Travaux

Dispositions complémentaires

La note finale de l'UE (100%) prend en compte les éléments suivants : l'évaluation du manuscrit (40%), la présentation orale sans interaction (20%) et la soutenance orale avec interaction (réponses aux questions) (40%).

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).